

Département :
PAS-de-CALAIS
Commune :
LA COUTURE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2018

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
20

L'an deux mil dix-huit et le 12 juin à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
08/06/2018

Date d'affichage :
19/06/2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, DENOEU Jean Michel, COULON Bernard, CANNESON André, EDOUART Réjane, BLONDIAUX Danielle, LEGRAND Jean Paul, POWASKA Patricia, FASQUEL Philippe, LECLERCQ Christophe, BOUREL Jacques, VINCENT Jean-Marc, VAN LANDUYT Isabelle, LEFEBVRE Graziella, THELLIEZ Delphine, BLONDIAUX Olivier, FARDA Monique, FONTAINE Marc,

Absents, excusés : HOCHART Hervé, DESMIDT Emilie, DESMEDT Frédéric.
Avait donné pouvoir : GUILBAUT Mélinda, VILETTE Sabine.

Délibération N°
2018 018

Secrétaire de séance : THELLIEZ Delphine

Objet de la
délibération :

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe depuis de nombreuses années aux frais de scolarité des collégiens La Couturois à hauteur de 17 euros par élève.

Tarification des aides
aux collégiens

Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation de la commune de 17 euros à 20 euros.

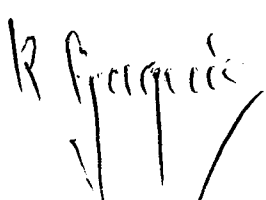
Cette augmentation prendra effet au 1er septembre 2018.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce tarif.

Et publication le

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Raymond GAQUERE
Maire de La Couture